

**Règlement de l'OPERATION CONTINENTAL UEFA EURO 2016™  
Du 16 février au 01 mars 2016 inclus**

**I. Principe de participation**

La société CONTINENTAL FRANCE SNC Division Commerce – BP 10519 La Croix Saint Ouen – 60205 Compiègne cedex, RCS Sarreguemines 380 110 304, sise 80 rue Irène Joliot Curie, 60610 LA CROIX SAINT OUEN, et la société « **ALLOPNEUS** », société par actions simplifiée, au capital de 54.990 euros, immatriculée sous le numéro unique d'identification B 327.125.878 RCS AIX-EN-PROVENCE, dont le siège social est situé à l'adresse ALLOPNEUS - CS 30470- 13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2, sont les Sociétés Organisatrices.

Entre le 16 FEVRIER et le 01 MARS 2016 inclus, pour l'achat de 2 à 4 pneumatiques été, hiver ou 4 saisons parmi les gammes tourisme, 4x4 ou V.U et/ou au minimum 1 pneumatique moto de marque CONTINENTAL sur [www.allopneus.com](http://www.allopneus.com) participez automatiquement au tirage au sort pour tenter de gagner vos places pour assister à une rencontre de l'UEFA EURO 2016™, parmi les 50 places mises en jeu.

Cette manifestation footballistique se déroulera en France entre le 10 juin et le 10 juillet 2016.

Le règlement du tirage au sort est constitué du présent document, complété et/ou modifié par toutes annexes que les Sociétés Organisatrices pourront, le cas échéant, ajouter sans que leur responsabilité ne puisse être engagée à cet égard et sans qu'il ne puisse être prétendu à une quelconque indemnité de la part des participants.

Pour bénéficier de l'offre, le(s) pneumatique(s) CONTINENTAL devra/devront avoir été acheté(s) en une fois et figuré(s) sur la même facture.

**II. Qui peut participer ?**

Cette loterie est réservée exclusivement à toute personne physique majeure ayant accès à Internet et résidant en France métropolitaine (Corse et Monaco inclus), à l'exclusion du personnel des Sociétés Organisatrices, gestionnaires, de contrôle et sous-traitantes ainsi que de leur famille proche (en ligne directe).

Offre limitée à une participation par foyer (même nom, même adresse, même adresse e-mail).

La participation au jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, le respect des règles de déontologie en vigueur sur internet (charte de bonne conduite) ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-loterie en vigueur en France.

Le Participant devra disposer d'un accès à Internet et devra posséder une adresse e-mail valide. Ce tirage au sort est accessible sur le site Allopneus à l'adresse suivante : <http://www.allopneus.com>

**III. Comment participer ?**

Pour participer au tirage au sort, le consommateur doit acheter 2 à 4 pneumatiques été, hiver ou 4 saisons parmi les gammes tourisme, 4x4 ou V.U et/ou au minimum 1 pneumatique moto de marque CONTINENTAL sur le site [www.allopneus.com](http://www.allopneus.com) entre le 16 FEVRIER et le 01 MARS 2016 inclus (date de commande).

#### **IV. Dotations**

Les dotations sont les suivantes :

- 15 lots de 2 places Catégorie 1 pour assister à un match de l'UEFA EURO 2016™, le 12 juin à Lille d'une valeur unitaire 320€ TTC.
- 7 lots de 2 places Catégorie 1 pour assister à un match de l'UEFA EURO 2016™, le 13 juin à Toulouse d'une valeur unitaire 320€ TTC.
- 3 lots de 2 places VIP Catégorie 1 – Salon Delaunay pour assister à un match de l'UEFA EURO 2016™, le 13 juin à Lyon d'une valeur unitaire 1484€ TTC. Le salon Delaunay est un salon VIP réservé à l'ensemble des partenaires de l'UEFA EURO 2016. C'est un espace privatif Continental avant et après match (buffet, boissons à disposition). Le salon ouvrira ses portes 2 heures avant le match sous réserve de nouvelles règles de sécurités.

Les frais de déplacement et d'hébergement éventuellement engagés par les gagnants pour assister à un match resteront à leur charge.

Le lot offert ne peut donner lieu, de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise du lot contre sa valeur en espèces, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de remplacer le lot indiqué ci-dessus, par un autre lot de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé.

Les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenues pour responsables de dommages ou accidents et d'une manière générale de toute insatisfaction à l'occasion de l'acheminement et/ou la jouissance ou l'utilisation de la dotation.

#### **V. Désignation des gagnants**

Le tirage au sort sera effectué le 09 mars 2016 sous le contrôle de Maître BIANCCHI, Impasse Grassi, Aix-en-Provence (13), huissier de justice, qui désignera les gagnants parmi l'ensemble des participants.

Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile.

Il ne sera adressé aucun courrier aux participants qui n'auront pas gagné.

Si la dotation ne peut être utilisée par les gagnants dans les délais prévus à l'article II., celle-ci sera perdue et ne sera pas réattribuée.

#### **VI. Remise des lots**

Les gagnants des places de match de foot de l'UEFA EURO 2016™ seront informés de leur gain par e-mail.

Ils devront IMPERATIVEMENT dans un délai de 15 jours calendaires à compter de l'envoi de cet e-mail confirmer par retour de mail leur acceptation du lot. Ils devront également, IMPERATIVEMENT dans le même délai, remplir un formulaire hébergé sur une plateforme indiquant notamment les noms des 2 personnes qui bénéficieront des places de match et les informations relatives à leur pièce d'identité.

Tout gagnant qui ne respectera pas les conditions ci-dessus dans le délai sera considéré comme ayant renoncé purement et définitivement à son lot, lequel sera définitivement perdu et se verra envoyer un mail d'abandon.

Pour des raisons de sécurité les places seront à retirer à des dates et lieux communiqués ultérieurement sur le site du Jeu ou sur la Plateforme.

L'identité des personnes se présentant le jour du match pour retirer les places sera vérifiée et seules les personnes dont les noms auront été communiqués aux Sociétés Organisatrices et munies d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité pourront accéder au stade.

## **VII. Réclamations**

Pour toutes questions relatives à l'offre, vous pouvez nous contacter du lundi au vendredi de 08:30 à 18:30 :

Par mail : [commercial@allopneus.com](mailto:commercial@allopneus.com)

Par téléphone : 0892460900 (service 0,40€/min + prix appel)

Par voie postale : Service Marketing Allopneus - CS 30470 60 Rue de la Tramontane-13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2.

Les réclamations concernant l'opération envoyées après le 01/03/2016 ne seront plus traitées.

## **VIII. Frais de connexion**

La participation à la loterie n'entraîne aucun de frais de connexion pour les participants, l'inscription des clients Allopneus.com étant faite automatiquement entre le 16 FEVRIER et le 01 MARS 2016 dès l'achat de pneumatiques parmi des gammes Tourisme, 4x4,V.U et/ou Moto de marque CONTINENTAL.

En tout état de cause, il ne sera donc effectué aucun remboursement des frais de connexion

## **IX. Autorisation**

Les gagnants autorisent les Sociétés Organisatrices à utiliser à titre publicitaire leur nom et adresse dans des campagnes liées au présent jeu, sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que la remise de leur lot.

## **X. Dépôt légal**

Le présent règlement est déposé auprès de Maître BIANCCHI huissier de justice à Aix-en-Provence. Le règlement est disponible gratuitement sur [www.allopneus.com](http://www.allopneus.com).

## **XI. Protection des données à caractère personnel**

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 06 août 2004, toutes les personnes dont les données personnelles ont été collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification ou de suppression des données les

concernant, qui pourra être exercé par écrit auprès de : Service Marketing Allopeus - CS 30470 60 Rue de la Tramontane-13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2. Les données personnelles des participants sont nécessaires pour leurs participations à la loterie. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant seront réputées renoncer à leurs participations dans la mesure où l'acheminement des places sera rendu impossible.

#### **XIX. Application et interprétation du règlement**

En cas de différence entre la version du règlement déposée chez l'huissier et la version du règlement accessible en ligne, seule la version déposée chez l'huissier prévaudra. De même, la version déposée chez l'huissier fait foi face aux informations divulguées sur tous supports et en contrariété avec le présent règlement.